

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017 : DELIBERATION N° 124

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 18 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille DIX-SEPT, le VINGT-CINQ SEPTEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J.PAQUE - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - P. MACQ - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F.FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - R.DETOURBE - L-A.DE BEJARRY

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :

**Naguib REFFAS (à Marc DANNEELS)
Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)
Corine DEMOUSTIER (à Arnaud DECAGNY)
Samia SERHANI (à Jeanine PAQUE)
Frédéric LEFEBVRE (à Marie-Christine MORETTI)
Naëlle TAJDIRT (Jean-Pierre COULON)
Fatih FEKIH (à Nathalie MONTFORT)**

EXCUSE(E)S :

**Jean-Yves HERBEUVAL
Christophe DI POMPEO
Xavier DUBOIS
Louis-Armand DE BEJARRY**

ABSENT(E)S :

Raymonde DETOURBE

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie CORDIER

OBJET N° 33 : Classement de chemins ruraux dans le domaine public communal

Vu le Code de la Voirie routière, et notamment les articles :

- L.111-1, relatif au domaine public routier comprenant l'ensemble des

biens du domaine public des communes affectés aux besoins de la circulation terrestre,

- L.141-1, relatif à la dénomination des voies qui font partie du domaine public routier communal.
- L.141-2, relatif aux attributions exercées par le maire au nom de la Commune sur la voirie communale.
- L.161-1, relatif à l'appartenance des chemins ruraux au domaine privé de la commune, affectés à la circulation publique.

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L.161-1 disposant que les chemins ruraux sont des chemins affectés à l'usage du public qui n'ont pas été classés comme voie communale.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles :

- L.2111-1 et L.2111-2, relatifs aux conditions d'appartenance au domaine public de la voirie communale,
- L.2111-3, relatif à l'acte de classement ou d'incorporation d'un bien d'une personne publique dans le domaine public.
- L.2211-1, relatif à la consistance du domaine privé des personnes publiques,
- L.2212-1, disposant que les chemins ruraux relèvent du domaine privé des personnes publiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.2122-21 relatif aux attributions exercées par le maire au nom de la commune concernant notamment les mesures de voirie communale.
- L.2241-1 relatif à la compétence du conseil municipal pour délibérer sur la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par la commune.

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 28 avril 1987, n°146745, qui précise qu'un chemin rural peut être classé dans les voies communales et entrer dans le domaine public de la commune.

Vu l'arrêt du Tribunal des Conflits du 21 juin 2004, Commune de Vernet-La-Varenne, n°C3408, qui confirme qu'une décision de classement d'un chemin rural comme voie communale est la seule mesure de nature à intégrer cette voie dans le domaine public de la commune.

Vu la liste des voiries, plus précisément des chemins ruraux de la commune de

Maubeuge, pour lesquelles le classement est demandé.

Considérant que la **voirie communale** comprend :

- **Les voies communales**, lesquelles sont affectées à la circulation publique générale, qui ont fait l'objet d'un classement dans le domaine public routier par le Conseil Municipal,
- **Les chemins ruraux**, lesquels sont des chemins appartenant au domaine privé de la commune, affectés à l'usage du public mais n'ayant pas fait l'objet d'un classement dans le domaine public.

Considérant que les **voies communales** sont de ce fait protégées par les principes d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité.

Qu'*a contrario* **les chemins ruraux** sont prescriptibles et aliénables par des tiers.

Considérant que le classement dans le domaine public est l'acte qui confère à un chemin son caractère de **voie communale** publique et acte officiellement de son appartenance au domaine public.

Considérant que la liste ci-annexée, fait état de l'ensemble des voiries se situant sur le territoire maubeugeois pour lesquelles il y a lieu de prononcer le classement dans le domaine public, au motif que ces emprises de voiries sont affectées à l'usage directe du public et plus précisément, au besoin de la circulation terrestre.

Considérant que la législation précise qu'une commune est dispensée de faire réaliser une enquête publique, notamment lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Qu'en l'espèce, le classement envisagé **des chemins ruraux** dans le domaine public, afin de leur conférer la qualité de **voie communale**, n'a pas pour conséquence de porter une atteinte aux fonctions précitées, aussi, la ville est dispensée de procéder à l'enquête publique préalable.

Considérant qu'il relève de la compétence du Conseil Municipal de se prononcer sur le classement d'un chemin rural dans le domaine public communal.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- De prononcer le classement des chemins ruraux, repris dans la liste des voiries ci-annexée, dans le domaine public.

- D'acter que ce classement confère aux dits chemins :
 - l'appellation de voie communale.
 - l'imprescriptibilité et l'inaliénabilité.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Prononce** le classement des chemins ruraux, repris dans la liste des voiries ci-annexée, dans le domaine public.

- **Acte** que ce classement confère aux dits chemins :
 - l'appellation de voie communale.
 - l'imprescriptibilité et l'inaliénabilité.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY



<u>LISTE DES VOIRIES à reprendre dans le domaine public</u>	
Voiries présentes sur Maubeuge	Désignation d'après le Tableau de Classement
Dauge (rue)	De la rue de Montplaisir à la rue Grévaux
Arts (place des)	Traversée par la rue des Arts
8 mai 1945 (esplanade)	Rue de la Croix (entrée de l'Arsenal)
A (avenue)	De la rue Kennedy à la rue des Hauts Fourneaux
Acierie (rue de l')	Rue de la Pâture Laloux
Acquart (rue du sergent)	De la rue commandant Brocard à la rue du lieutenant Lalarme
Anatchkov (place Grégory) (ancienne place de la Gare Routière)	De l'avenue de la Gare au boulevard de l'Europe
Anciens (résidence des), « La Planquette »	En impasse de la rue du Foyer
Astrid (résidence Reine)	De la route de Mons à l'allée Verte
Automobilistes (rue des)	De la rue Grévaux à la place des Automobilistes
Automobilistes (place des)	En impasse de la rue des Automobilistes
Aviateurs (allée des)	En impasse de la place de la Cité Jardin du Pont Allant
B (avenue)	De la rue Sainte Emilie à l'avenue A
Bart (rue Jean)	De la rue Jacques Cartier à l'allée Gerbaut
Bataille (place Antoine)	En impasse de la rue Régnier
Bathiat (rue Léon) (ancienne ruelle Jacquot)	De la route d'Elesmes à la rue Roland
Béregovoy (rue Pierre)	De l'avenue du Parc au boulevard de
Bessemer (rue)	De la rue des Frères Lumière à la rue Pierre Martin
Boucher (square Héleine)	De la rue Maryse Bastié en impasse
Bouin (rue Jean)	De la rue de la Liberté en impasse
Brunehaut (chemin de la ruelle de la Chaussée)	En impasse de la route d'Elesmes
Bruyère (Impasse)	En impasse de la rue de Grattières

Budé (allée Guillaume)	De la rue de l'Ancien Pont Rouge au Chemin rural de la Croix
Buffalo (chemin de) (ancien chemin de Douzies à Gognies Chaussée)	De la rue du pont de Pierres à Feignies
C (avenue)	De la rue Sainte Emilie à l'avenue A
Cartier (rue Jacques)	De la rue Jean Bart à la rue des Vitriers
Centrale (rue)	De la rue du Château d'Eau à la rue du
Céramique (rue de la cité de la)	En impasse de la rue Grévaux
Champ de l'Abbesse (impasse du chemin du)	En impasse du chemin Latéral
Charcot (avenue du commandant)	De la rue des Sars à la rue Jacques Cartier
Charleroi (square de)	En impasse de la rue Jules Walrand
Chars (esplanade des)	De la rue du 145ème R.I. à la rue Gustave Sculfort
Château d'eau (rue du)	De la rue Dauge à la rue du Square
Chausson (rue André)	De la rue Grévaux à MCA
Chemin de fer (chemin de la cité du)	En impasse de la rue de la Centrale
Concorde (place de la)	De la rue Roosevelt à la rue Georges Paillet
Constitution (rue de la)	De la rue du Pont de Pierres à la rue Pierre Martin
Couturelle (chemin de la)	En impasse de la rue de la Couturelle
Couturelle (rue de la)	De la rue Victor Hugo à la rue de la
Croix (chemin de la)	De l'allée Guillaume Budé à la route d'Assevent
Cugnot (avenue Joseph)	De la rue André Chausson à Feignies
Cyfise (square des)	En impasse rue des Bleuets (allée des Tamaris)
Daurat (allée Didier)	En impasse de la rue des troènes
Delessert (cité)	En impasse de la rue de Sous le Bois
Dinant (square de)	En impasse de la rue Jules Walrand
Douzies (place de)	Rue Victor Hugo
Dugay – Trouin (rue)	De la rue de la Chapelle des Sars à la rue du commandant Charcot

Dunant (rue Henri)	En impasse du boulevard Pasteur
Dupuy de Lomme (rue)	En impasse de la route d'Eliesmes
Ecus N°17 (chemin des)	De la route de Feignies à la rue du Pont de Pierres
Egalité (rue de l')	En impasse de la rue de Mairieux
Ermitage (rue de l')	De la rue de Douzies à la rue de la Flamenne
Etienne de France (square)	En impasse de l'avenue Jean Jaurès
Faubourg de Mons (place du)	Donnant sur la route de Mons
Fiévet (impasse)	En impasse de la rue de la Liberté
Flamenne (chemin de la)	De la rue du Pont de Pierres à Feignies
Flamenne (résidence des rives de la)	En impasse de la rue de la Flamenne
Fleurs (rue des)	En impasse de l'avenue des cèdres
Fontaine – Violaine (ruelle de la)	En impasse de l'allée Verte
Forest (place du docteur Pierre)	Avenue du Parc
Forsythias (square des)	En impasse de la rue des Tulipes
Foyer (rue du)	De la rue du Château d'Eau à l'impasse Bruyère
Gare (place de la)	Rue du Gazomètre
Gare de Douzies (rue de la)	En impasse de la rue Grévaux
Garin (rue Maurice)	Du boulevard de l'Europe à l'avenue du Parc
Genêts (rue des)	De la rue des Bleuets à la rue de Douzies
Gerbault (allée Alain)	De la rue des Sars au N°1 allée Gerbault
Grand Bois (chemin N°10 du)	En impasse du chemin rural N°11 du Grand Bois
Guillick (impasse)	En impasse de l'avenue Jean Jaurès
Hamoir (place René)	Rue de Douzies
Hennuyers (quai des)	De l'avenue de France à la rue de Bretagne
Héron (chemin N°13 du)	En impasse du chemin rural N°11 du Grand Bois
Historiens (avenue des)	De la route de Feignies au boulevard Chateaubriand

Jacquard (rue)	De la rue des Frères Lumière à la rue Pierre Martin
Jardins (ruelle des)	En impasse de la route de Mons
Jemmapes (quai de)	De l'avenue de France au chemin de Halage
La Fayette (square)	Entre rue du 145ème et la place des Nations
La Louvière (résidence de)	En impasse de la route de Mons
Latéral (chemin)	De la rue du Pont de Pierres à l'avenue Jean Jaurès
Latéral (chemin) (vers MCA)	En impasse de la rue Cugnot, le long de la voie SNCF
Legrand (impasse Lucienne)	En impasse de la rue de Grattières
Liège (square de)	En impasse de la rue Jules Walrand
Linières (chemin N°16 des)	De l'avenue Joseph Cugnot à Feignies
Mairieux (route de) (ou rue du Canougue chemin vicinal N°2 côté Mairieux)	De la route de Mons à Mairieux
Maison Blanche (ruelle de la)	En impasse de l'allée Verte
Marot (rue Clément)	De la rue Villon au boulevard Cornelle
Martin (chemin du colonel)	De la rue Gustave Sculfort à la Sambre
Matha (rue Alphonse)	De la route d'Avesnes à Louvroil
Mermoz (place Jean)	Entre les rues Blériot et Nungesser
Minières (place des)	Entre la rue de l'Eglise et la rue de la Céramique
Mitterrand (avenue François) (ancienne avenue des Présidents)	De la rue de la Constitution à la rue des Hêtres
Mons (rue de la Porte de)	Du boulevard de l'Europe (De la rue Casimir Fournier) à la place Vauban
Mutualité (rue de la)	En impasse de la rue Saint Vincent de Paul
Nations (place des)	Entre les avenues Albert 1 ^{er} et Mabuse
Nerviens (quai des)	Entre le boulevard de l'Europe et l'avenue de France
Nord (rue du)	De la rue Centrale à la rue du Château d'Eau
Nouvelle (rue)	En impasse de la rue du Pont de Pierres

Oiseleurs (square des)	En impasse de la rue des Bleuets
Papin (rue Denis)	De la rue des Frères Lumière à la rue Pierre Martin
Pâture Laloux (rue) (ancienne rue de l'Acierie)	De la rue Sainte Emilie à la rue des
Pauvros (place Albert)	Rue des Sars
Pavillon (place du)	De la rue de l'intendance à la rue Gustave Scuffort
Polyclinique (allée de la)	De la route d'Assevent au chemin rural de la Croix
Pont Alliant (place de la cité jardin du)	De la rue du commandant Brocard à l'allée des Aviateurs
Prédicateurs (allée des)	En impasse de la rue Augustin Thierry
Pré du Saussoir (résidence du)	En impasse de la route de Mons
Prévoyants (impasse des)	En impasse de la rue Saint Jean
Quaregnon (square de)	En contrebas de la place La Fayette
Rambaud (rue Coron)	De la rue de Gognies Chaussée à la rue du Tivoli
Ransart (rue Gaston)	Du boulevard de l'Europe à la rue Saint Jean
Redoute (allée de la)	De la rue de l'Ancien Pont Rouge à la rue du général Vanuxem
Régnier (rue Nicolas)	De l'avenue du Parc à la place Bataille
République (avenue de la)	De l'avenue François Mitterand à l'avenue Jean Jaurès
Rocailles (rue des)	Du repère K à Assevent
Ronsard (rue Pierre)	De la route de Feignies au boulevard
Rosette des Sars (allée de la)	En impasse de la rue des Sars
Saint Ghislain (place)	Route de Feignies
Saint Lazare (chemin n°28 dit)	De la rue du Faubourg Saint Lazare à Rousies et de la rue du Faubourg Saint Lazare à Louvroil
Saint Philippe (rue)	En impasse de la route de Feignies
Saint Suaire (square)	En impasse de l'avenue Jean Jaurès
Saint Vincent de Paul (rue)	De la rue du Faubourg Saint Lazare à la rue du Gauche Pied

Savoie (rue de)	De la rue de Bretagne à l'avenue des Provinces Françaises
Scierie (rue de la)	De la rue Haute à la rue Sainte Emilie
Scouvisiaux (chemin du)	De la route de Feignies au chemin de Buffalo
Senelle (impasse)	De la rue d'Hautmont à la rue d'Hautmont
Sorcières (chemin des)	En impasse du chemin rural N°11 du Grand Bois
Square (rue du)	De la rue Dauge à la rue de Grattières
Tamaris (allée des)	Du square des Cyfises au square des Lias
Train de Villers (voie du)	De la rue d'Hautmont au Bd Pasteur puis de la rue du Faubourg Saint Quentin à la rue des Ramoneurs
Trou au Sable (rue du)	En impasse de la rue de Grattières
Vanuxem (rue du général)	De l'allée de la Polyclinique à l'allée de la Redoute
Vauban (place)	Entre la rue de Fleurus, la rue Walrand et la rue Casimir Fournier
Védrines (rue Paul)	De la rue Adrienne Bolland à la rue Roland Garros
Vert bois (rue)	En impasse de la route d'Assevent
Verte (place)	Entre la rue du Musée Henri Boëz, la rue du Chapitre et la rue de la Croix
Villon (rue François)	Du bd La Fontaine à la rue Pierre Ronsart
Vinci (rue Léonard de)	En impasse de la rue René Fonck
Chemin d'exploitation (au bout de la rue Ferdinand Réquilié)	De la rue Ferdinand Réquilié à Mairieux
Cheminement de l'Espace Victor Hugo	Cheminement à l'intérieur de l'Espace Victor Hugo
Cheminement du parc du Tilleul	Cheminement à l'intérieur du parc du Tilleul
Chemin rural n°22 (rue du Fort Leveau)	Une partie du chemin entre la rue de la Flamme de Feignies à la rue Jean Jaurès de Feignies
Industrie (place de l')	Entre rue de l'église, rue des écoles et rue de la céramique

Acacias (rue des)	De la rue du Pont de Pierres au repère C
Anciens (résidence des), route de Feignies	En impasse de la route de Feignies
Brunneval (impasse)	En impasse rue de Montplaisir
Faïencerie (rue de la)	En impasse de la rue Grévaux
Frères Lumière (rue des)	De la rue de la Constitution à la rue Denis Papin (+ bouclie)
Gauche – Pied (rue du)	En impasse de la rue du Gauche-Pied
Linrières (chemin N°16 des)	De la rue André Chausson à Neuf – Mesnil
Saint Éloi (passage)	De l'avenue du colonel Schouller à la rue du général Fournier
Sainte Waudru (impasse)	En impasse de la rue de Falize
Usines Senelle (rue des)	De la commune de Louvroil en impasse
Grand Bois (rue du)	Du boulevard Jean de La Fontaine au chemin agricole menant au Fort Leveau
Grand bois (chemin N°11 du)	De la route de Feignies à la route de Mons
Leblanc (place de la résidence Raoul)	Entre le boulevard Pasteur et la rue Saint Antoine
Chemin contournant les immeubles des Présidents	Reliant les entrées à la rue François Mitterrand
Impasse privé chemin du Héron	En impasse du chemin du Héron
Venelle A (avenue de Verdun)	En impasse de la rue de Verdun
Venelle B (avenue de Verdun)	En impasse de la rue de Verdun
Albert 1 ^{er} (passage)	De la rue Albert 1 ^{er} au square La Fayette
Chemin prolongeant le chemin des rocailles, longeant la voie rapide, jusqu'à la SPA	Du chemin des rocailles à la rue de la SPA
Impasse rue Romain Duchâteau	En impasse de la rue Romain Duchâteau
Rue près de MCA	De la rue André Chausson à la rue de Grévaux
Voie du 173 rue de la liberté	En impasse de la rue de la Liberté menant au dépôt Saint Vincent de Paul

VOIRIES SANS NOM	
Cantuaines (place des)	En bordure de la rue Gustave Sculfort
Contournement Ouest de Maubeuge	De Feignies à Neuf-Mesnil
Mabuse (place Jean)	Entre l'avenue Jean Mabuse et l'avenue de France
Monnet (rue Jean)	Impasse sur la rue de Sous le Bois
Monument aux Morts (rue du)	Du boulevard de l'Europe à la rue de la Porte de Mons
Moulin à Tablette (rue le)	De la rue de la Gendarmerie à la rue Henri Sculfort (repris dans le bd Pasteur)
Piscine (place de la)	A l'extrémité de la rue Alfred de Vigny
Sabotier (place du)	Au bout de l'impasse du choléra
Village Fleuri (place du)	Entre l'avenue des Cèdres et la rue des Pensées
Voie rapide Maubeuge Jeumont (RD 649)	Du bd Charles de Gaulle à Jeumont
Wattignies la Victoire (place de) (ancienne place Foraine)	Entre l'avenue Schouller, la rue de l'Ancienne Porte de France, avenue de Verdun et la rue du maréchal Leclerc
Z.I. de Douzies	De la rue Grévaux à l'avenue Chaussou
Z.I. de la Petite Savate	De la rue de Mairieux à la rue de l'égalité
Z.I. du Champs de l'Abesse	De la rue de Mairieux à la rue du Pont de Pierres
CD 136 (route de la ferme de Grévaux au fort de Cerfontaine)	De Elesmes à Assevent
Chemin des prés Pachon	De la rue de Gognies Chaussée à la rue Emile Verhaeren
Passerelle Joyeuses (près du Bulding)	De la place des Nations à l'esplanade à l'intérieur de Joyeuses 2
Passerelle Joyeuses (près du zouave)	De l'esplanade des chars à la Joyeuses 2
Passerelle route de Feignies	De la rue Augustin Thierry à l'école des marronniers
RD 236 (sortie Rousies)	De la voie Rapide Maubeuge – Jeumont à Rousies

Rue à l'arrière de l'Arsenal et de la sécu	Entre la rue de la Croix, la rue Gustave Sculfort et le quai Jemmapes
Rue allant à la SPA	En impasse de la RD 236
Rue au niveau de la place Verte	Du carrefour Mabuse à la rue du Musée Henri Boëz et rue parallèle à la rue du Musée Henri Boëz puis à l'avenue Mabuse
Rue autour de la place Concorde	De la rue Carnot à la rue Paillet et de la rue Roosevelt à la rue Paillet
Rue autour de la place Vauban	De la rue Fleurus à la rue Walrand et de la rue Walrand au rond point Vauban
Rue donnant sur la rue Matha	De la rue Matha à Louvroil
Rue à proximité du foyer Saint Ghislain	Du carrefour des Aubépines à la route de Feignies
Rue près de Brico dépôt	De la rue du Faubourg Saint Quentin à l'avenue Jean Jaurès
Rue près du Lidl rue Saint Antoine	De la rue Saint Antoine au boulevard Pasteur
Rue près du site SEGEM	De la rue d'Hautmont au chemin de Halage
Rue Square La Fayette	Du square La Fayette au Square de Quaregnon
Voie allant vers Match	En impasse du bd de l'Europe
Voie au niveau de la pharmacie du Moulin	De la rue du faubourg Saint Quentin au parking résidences du Moulin et Mossey
Voie de dégagement de la CD 136	Face à l'entrée du Fort Leveau, le long de la CD 136
Voie de dégagement du Bd Charles De Gaulle	Entre le Bd Charles De Gaulle et le chemin du colonel Martin
Voie de desserte près de la prison	De la CD 136 (route de la ferme de Grévaux au fort de Cerfontaine) à la route d'Assevent
Voie de la résidence Raoul Leblanc	Du Bd Pasteur vers la résidence Raoul
Voie de la résidence Raoul Leblanc	De la rue Saint Antoine vers la résidence Raoul Leblanc
Voie de la rue Victor Hugo au stade Gabriel Ruiz	En impasse de la rue Victor Hugo
Voie des immeubles Danemark et Suède	En impasse de la rue Pierre Beregovoy
Voie du 78 A rue du Tilleul	De la rue du Tilleul vers le 78 A

Voie entre carrefour Théâtre et le Bd Charles de Gaulle	Du Bd Charles de Gaulle au carrefour du Théâtre
Voie menant à l'Espace Victor Hugo	De la rue Jeanne d'Arc à l'Espace Victor
Voie menant au lycée Lurçat	De la rue d'Hautmont vers le parking Lurçat
Voie menant au lycée Pierre Forest	Du chemin des rocailles au chemin du colonel Martin
Voie piéton du 78 A rue du Tilleul	De la rue d'hautmont vers le 78 A rue du
Voie rue Paul Valéry	En impasse de la rue Paul Valéry